

Consultation d'Orée sur la Stratégie Nationale de Développement Durable 2009 – 2012

(Version provisoire février 2009)



IMPORTANT :

- ⇒ Ce tableau reprend l'architecture du document de consultation de la SNDD.
- ⇒ Les citations en **caractère normal** sont des extraits du document du gouvernement ; les remarques formulées par l'équipe Orée et nos adhérents et qui complètent les propositions sont en **caractères gras**.
- ⇒ Seuls les défis 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 9 ont été traités car faisant parti des priorités thématiques de l'association.

Commentaires de l'équipe Orée et des ses adhérents				
LES 9 DEFIS DE LA SNDD	Enjeux et contexte	Objectifs	Choix stratégiques	Leviers d'action
1. Changement climatique et énergie propre	<p>Le paquet énergie climat adopté par l'Union européenne vise à mettre en place une politique commune de l'énergie et à lutter contre le changement climatique. Il doit permettre à l'UE d'atteindre d'ici 2020 l'objectif des "3 fois 20".</p> <p>(Attention : ces 3 X 20 n'ont pas tous la même contrainte juridique : si les -20% d'émissions de GES et les 20% d'EnR sont des objectifs européens contraignants pour les pays membres, il n'en est pas de même des 20% d'efficacité énergétique qui ne sont un objectif qu'indicatif et non juridiquement contraignant)</p> <p>une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et une part de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de</p>		-Réduire la dépendance énergétique des territoires.	<p>- Faire émerger et consolider un marché du carbone</p> <p>1-replacement de la TVA par une TEA ou taxe sur l'énergie ajoutée, de sa production à la vente finale des produits (voir travaux Grandjean, Henry et Weber pour le Grenelle). Une taxe sur l'énergie ajoutée ne se conçoit qu'à l'échelle internationale.</p> <p>Une telle taxe porterait sur les consommations d'énergie, de la production de celle-ci jusqu'à la consommation finale. Elle favoriserait bien sur l'économie d'énergie à l'échelle planétaire, en favorisant ceux qui, actuellement, en consomment le moins : les pays pauvres et en développement.</p> <p>- Diversifier les sources d'énergie et réduire le recours aux énergies fossiles :</p> <p>pistes de développement des ENR doivent être diverses : hydro-électricité (d'ailleurs citée dans le Grenelle qui reconnaît l'hydro comme ENR à part entière), solaire, éolien, géothermie et aérothermie (pompes à chaleur), biomasse – agricole, forestière, déchets, ... - marine, développement des réseaux de chaleur d'origine renouvelable</p> <p>-Accompagner la lutte contre le changement climatique d'une réduction des situations de précarité énergétique</p> <p>Les actions ciblées en faveur de catégories sociales ou de</p>

Consultation d'Orée sur la Stratégie Nationale de Développement Durable 2009 – 2012

(Version provisoire février 2009)

	<p>l'UE.</p> <p>La France est un pays plus sobre en carbone que la moyenne des pays développés. Elle représente 1,2% des émissions mondiales de GES alors qu'elle représente 1% de la population et 5% du PIB mondial¹. Ceci s'explique par la faible utilisation du charbon et du gaz pour la production d'électricité, liée au développement du nucléaire et à son parc de production hydraulique</p>			<p>professions particulièrement exposées accompagneront le maintien qui n'existe pas aujourd'hui ! du signal prix de la politique de lutte contre le changement climatique.</p> <p>- Améliorer l'efficacité énergétique, qui constitue pour la France un élément essentiel pour atteindre les objectifs de réduction des émissions ou de croissance de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.</p> <p>Accentuer nos efforts d'économie d'énergie pour respecter l'objectif communautaire d'une réduction de la consommation d'énergie de 20% d'ici 2020 ». (est-ce bien cohérent avec le paquet énergie-climat ?)</p> <p>- Soutenir les actions de recherche et développement pour améliorer notre efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES)</p> <p>Les énergies marines. ← 2 lignes plus haut il est question d'énergies marines renouvelables. Cette présente ligne est donc à supprimer</p> <p>Les biocarburants de seconde génération qui ne sont par en concurrence avec les usages alimentaires.</p> <p>Le stockage de l'énergie (pile à combustible à oxyde solide, co-génération, etc.). les termes de la parenthèse sur le stockage de l'énergie : ni les Piles à Combustible ni la cogénération ne peuvent être assimilées à des solutions de stockage, contrairement aux batteries ou aux STEP (Station hydrauliques de Transfert d'Énergie par Pompe)</p>
<p>2. Transports et mobilité durables</p>			<p>- Développer des offres de transport plurimodales alternatives [...] : Développer les shortlines, en lien avec quelques autoroutes ferroviaires, favoriser le développement des opérateurs ferroviaires de proximité.</p> <p>- Repenser la mobilité des personnes et des biens [...] : Éviter les phénomènes de zoning et tendre vers une mixité fonctionnelle dans l'aménagement et le développement des territoires pour réduire les déplacements. Développer les modes doux.</p>	<p>- Agir sur la demande de mobilité, le choix modal et l'usage des transports [...] : Via des stratégies de développement local et des politiques d'aménagement orientées vers la recherche de solutions de proximité, dans une logique de circuits économiques courts, en référence aux principes de l'écologie industrielle ou économie circulaire.</p> <p>- Via la prise en compte systématique des besoins des personnes à mobilité réduite dans les plans actuels de voie publique et lors de la conception de nouvelles infrastructures ainsi que le prévoit la loi pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" a été adoptée le 11 février 2005.</p> <p>- Développer l'attractivité des modes les moins émissifs pour le fret et élargir leurs domaines de pertinence » : réhabiliter les voies ferrées désaffectées et favoriser la disponibilité</p>

Consultation d'Orée sur la Stratégie Nationale de Développement Durable 2009 – 2012

(Version provisoire février 2009)

			<p>-Veiller à l'accessibilité aux services et à la mobilité [...] : L'accès au transport, aux services et infrastructures publiques peut nécessiter la mise en place de services « partagés » et doit être adaptée aux personnes handicapées (sonorisation des feux, abaissement des trottoirs, aux passages piétons, suppression des obstacles...)</p> <p>1-Favoriser les plans de déplacements entreprises et interentreprises (sur les ZAE, etc.)</p>	<p>des sillons pour le fret ferroviaire de marchandises.</p>
<p>3. Production et consommation durables</p>	<p>-Afin que le développement durable irrigue en profondeur notre système de production, il faut adopter des stratégies de dématérialisation de l'économie :</p> <p>-agir tout au long du cycle de vie [...] (éco-conception)</p> <p>1-développer l'économie de fonctionnalité</p> <p>2-rechercher des synergies organisationnelles au sein de l'environnement économique, pour tendre vers des circuits économiques courts et un bouclage des flux de matières et d'énergie à l'échelle d'un territoire, d'une filière, d'une zone d'activités... à l'image des expériences d'écologie industrielle (encore appelée écologie territoriale ou économie circulaire dans le Grenelle).</p>		<p>1-Développer l'intelligence économique territoriale : connaissance des flux physiques (eau, matière, énergie) traversant les territoires, de leur origine et destination.</p> <p>2-Sensibiliser, et former aux approches transversales et systémiques de la gestion de l'environnement telle que l'écologie industrielle</p> <p>3- Application de la réglementation REACH.</p> <p>4- Lever les freins aux échanges de flux de matière ou d'énergie entre des établissements (valorisation des déchets...), aux solutions mutualisées.</p> <p>5-Eco-conception : développer la formation, l'éco-conditionnalité (achats responsables)</p> <p>6-Investir des moyens humains et financiers pour l'animation des projets locaux de développement durable</p> <p>7-Respecter la hiérarchie des modes de traitement de déchets : prévention, préparation en vue du réemploi; recyclage; autre valorisation, notamment valorisation énergétique; et élimination.</p>	<p>Clarifier le statut des matières valorisées est indispensable afin de garantir une plus grande sécurité juridique pour les acteurs du secteur, une plus grande prévisibilité des marchés et une meilleure maîtrise des risques :</p> <p>- La procédure de fin du statut de déchet (article 6 de la Directive cadre sur les déchets du 19 novembre 2008) est un enjeu fondamental qui doit prendre en compte les aspects économiques, mais également sanitaires et environnementaux</p> <p>- L'application de REACH aux substances valorisées issues de déchets doit être coordonnée avec la procédure de la sortie du statut de déchet afin de lever les ambiguïtés sur les exigences applicables aux « non-déchets », et d'éviter les charges administratives.</p> <p>2-Favoriser les études du type « métabolisme territorial » au sein des collectivités locales ou des observatoires régionaux, soutenir les projets locaux d'écologie industrielle via les collectivités ou les associations d'entreprises, par exemple sur les ZA.</p> <p>3-Favoriser le développement de « parcs éco-industriels » (organisés selon les principes de l'écologie industrielle), organiser la massification et les filières éco-industrielles à une échelle régionale, en lien avec les modes fluviaux et ferré.</p> <p>4-Soutenir le développement des éco-innovations</p> <p>5- Appliquer une TVA réduite aux produits éco-conçus (et labellisés), mettre en place des certifications éco-conception en développant des labels pour les classes de produits qui n'en ont pas.</p> <p>Poursuivre la promotion au niveau européen (...)</p>

Consultation d'Orée sur la Stratégie Nationale de Développement Durable 2009 – 2012

(Version provisoire février 2009)

				<p>Le contenu en matières recyclés des produits doit être augmenté et faire l'objet d'un affichage lisible pour les consommateurs et harmonisé au niveau communautaire.</p>
<p>4. Conservation et gestion des ressources naturelles</p>		<p>-Enrayer la perte de biodiversité d'ici 2010. Responsabilité particulière de la France</p> <p>1- Découplage activités économiques/ érosion de la biodiversité »</p> <p>2- Réintégrer l'économie dans le tissu du monde vivant</p> <p>3- Porter au plan politique la refondation du système de régulation économique mondial</p>	<p>-Réduire à la source les pressions sur les écosystèmes terrestres et marins, sur les ressources naturelles et les paysages et rendre compatible avec un développement durable les prélèvements sur les ressources non naturelles.</p> <p>1- Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises.</p> <p>2-Elaborer des règles incitatives pour orienter l'économie de marché qui profiterait avant tout du maintien de la viabilité de la planète et des sociétés qui l'habitent.</p> <p>3-Remplacer le système actuel de taxation du capital et du travail par une taxation portant sur les ressources naturelles</p> <p>4-Considérer la biodiversité comme une police d'assurances.</p> <p>- Lutter contre l'artificialisation des terres agricoles, forestières et des espaces naturels et la stérilisation des sols et développer une vision intégrée de la qualité des territoires.</p> <p>1-Favoriser le retour au sol de la matière organique issue de déchets. Garantir la qualité du compost est indispensable au développement de la valorisation organique.</p> <p>2-L'agriculture ne serait plus taxée (ni subventionnée) sur la base de ses revenus ou surfaces ou tonnes produites, mais sur la base de ses consommations de ressources naturelles : énergie par hectare et par tonne produite, et un indicateur (à définir) de dégradation de la fertilité, laquelle est en bonne partie le reflet de la biodiversité : l'usage des pesticides. Consommation en eau ?</p>	<p>Proposition d'un levier d'action : Associer tous les acteurs économiques à la conservation de la biodiversité</p> <p>1-La biodiversité conditionne l'évolution d'un grand nombre d'entreprises. Montrer la dépendance au vivant, des activités économiques (technologie et matières premières par ex) en termes de biens et de ressources et du profit des entreprises qui leurs sont associés. Les dégradations de la biodiversité devraient être intégrés en tant que coûts de production, donc à minimiser.</p> <p>2-Développer des indicateurs pour caractériser et gérer les interactions entre biodiversité et entreprises (cf l'indicateur d'interdépendance à la biodiversité développé par Orée, IIEB).</p> <p>3-Comptabiliser les flux de biodiversité au sein des entreprises, entre les entreprises, sur le territoire.</p> <p>4-Développer un système comptable intégratif qui s'adresse à tous les acteurs économiques fournissant des explications de haute qualité sur la nature des interactions entre activités de l'entreprise et biodiversité. Il s'agit de formaliser et fournir des informations de haute qualité pour inciter entreprises, actionnaires, pouvoirs publics, collectivités, consommateurs et citoyens à faire évoluer leur choix et comportements.</p> <p>5-Taxation généralisée des consommations de ressources naturelles ? directement quant c'est techniquement possible ou indirectement (marchés de droits).</p> <p>Conserver la biodiversité terrestre et marine.</p> <p>1- Pour la pêche, le surinvestissement généralisé, produit de l'accès libre aux ressources+ accroissement des coûts du travail= disparition de plus des deux tiers des marins entre 1950 et 1990, et disparition de plus de la moitié des navires. Propositions (travaux de Jacques Weber) La taxe à l'énergie ajoutée et la taxe incitative sur les rejets, jointes à l'instauration de marchés de droits, et ce , en compensation de la disparition des charges salariales et de la disparition ou très forte diminution de la TVA,</p>

Consultation d'Orée sur la Stratégie Nationale de Développement Durable 2009 – 2012

(Version provisoire février 2009)

			2-Taxe sur la conversion de milieux naturels en terres agricoles, et subventions dans ses efforts de conservation des sols, d'économie d'énergie et pesticides : le système de régulation doit rester incitatif.	seraient de nature à diminuer rapidement la pression de pêche tout en restaurant la rentabilité des entreprises. Ce basculement serait de nature à promouvoir un fort développement de l'emploi dans le secteur. Développer la gestion intégrée de la mer et du littoral 1- Développer des pêcheries fondées sur « le jardinage écologique des espaces maritimes » par opposition, à l'aquaculture mono-spécifique.
5. Santé publique, prévention et gestion des risques	Intégrer à la gestion des risques naturels et technologiques, la gestion des risques financiers, juridiques, d'image, et la notion de capital immatériel.		- Poursuivre les politiques territoriales de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques naturels et technologiques 1-L'aménagement du territoire constitue un point crucial en matière de protection des populations, notamment dans les collectivités et départements d'outre-mer. 2- Mettre en place des cellules de crise pour la gestion des risques dans les entreprises et sur les territoires (en particulier en cas d'accident majeur sur les zones d'activités hébergeant des ICPE ou SEVESO, ou dans le cas d'événements climatiques exceptionnels : sécheresse, inondation, tempête)	Repérer et prévenir les inégalités environnementales et l'exposition des populations aux risques naturels et industriels, et rendre les territoires moins vulnérables en élaborant des dispositifs construits en collaboration avec la société civile. 1- Renforcer les moyens de contrôle et de surveillance des installations (et pas uniquement pour les ICPE et SEVESO) 2- Renforcer l'information, la sensibilisation et la formation Encourager les comportements individuels facteurs de bonne santé le volet sensibilisation aux enjeux santé -environnement est absent
6. Inclusion sociale, démographie et immigration				
7. Défis internationaux en matière de DD et de pauvreté dans le monde				

Consultation d'Orée sur la Stratégie Nationale de Développement Durable 2009 – 2012

(Version provisoire février 2009)

8. Société de la connaissance	8.1 Education et formation		Promouvoir une approche (éco-) systémique du territoire dans les branches de l'enseignement, de l'administration publique et des chambres consulaires	
	8.2. Recherche et Développement :		<p>Proposition de choix stratégique : Favoriser les travaux de recherche permettant de mieux prendre en compte la dimension territoriale des enjeux environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couplage Recherche fondamentale et Recherche-action - Renforcer l'interdisciplinarité (des sciences de l'ingénieur aux sciences sociales) - Renforcer les Interactions au plan international 	<p>Soutenir la recherche et développement pour améliorer notre efficacité énergétique, réduire nos émissions de gaz à effet de serre et préparer l'adaptation au changement climatique.</p> <p>1- Développer les concepts liés à l'écologie industrielle</p> <p>2-Réaliser des inventaires de flux sur les territoires, leurs origines et destinations, produire des méthodes d'analyses et d'évaluation</p> <p>3-Coupler les recherches sur la connaissance des flux avec les bases de données statistiques existantes et en fonction de l'échelle territoriale</p> <p>4-Mise au point d'un système de comptabilité matière énergie pour comparer des systèmes de production</p> <p>5-Mobiliser les sciences sociales au-delà des sciences naturelles et des sciences de l'ingénieur</p> <p>6-Importance des travaux liés au processus de coordination des acteurs et de gouvernance</p> <p>- Accroître et renforcer l'offre de formation professionnelle initiale et continue dans les secteurs nécessitant des évolutions fortes et rapides pour une meilleure prise en compte de l'environnement et du développement durable</p> <p>1- Prise en compte des enjeux de l'environnement et du développement durable dans l'ensemble des formations des professionnels et non seulement les personnes encadrant les activités de loisirs et de sports, les sports de nature.</p>
9. Gouvernance et territoires			<p>1-Rationaliser le partage des compétences sur un territoire entre les différentes entités administratives et collectivités locales</p> <p>2-Simplifier et accélérer les procédures administratives relatives aux autorisations ICPE</p>	